



*Pôle Stratégie, Médias et
Communication*

Hôtel de Matignon, le 14 février 2014

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre,
« Charte des engagements réciproques »**

**Nancy
Vendredi 14 février 2014**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le maire,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants du monde associatif

Il n'y a pas d'ambition collective, pas de progrès humain sans l'attachement de quelques-uns à vouloir construire ensemble un bien commun au service des autres... Sans l'engagement, sans la volonté d'apporter aux autres une part de soi, rien n'est vraiment possible : voilà la vérité fondamentale qu'il nous faut sans cesse rappeler, parce qu'elle a marqué toute notre histoire.

L'histoire de la France, ce n'est pas l'histoire de l'individualisme, c'est celle du collectif et de la solidarité. C'est la base de notre pacte social, et même de notre civilisation. Elle a fait de la France ce qu'elle est, et c'est le cœur même de l'attachement du Gouvernement à l'idéal associatif.

A Neuves Maisons et plus largement ici en Lorraine, chacun connaît la dureté de la reconversion industrielle et de ses conséquences sur lien social. D'une difficulté est né un magnifique espoir, celui d'avoir construit une concorde entre des citoyens libres et égaux dans une terre en reconstruction.

L'engagement associatif aura été l'artisan et le ciment de cette ambition, il a permis d'accompagner et de conduire une ambition républicaine incarnée par des personnalités emblématiques comme le Maire de Neuves Maisons Jean-Paul Vinchelin.

Ici en Meurthe-et-Moselle, un écho venu d'une tradition d'éducation populaire forte a trouvé avec Michel Dinet, président du conseil général, un sens concret en portant au rang de politique prioritaire le soutien à la vie associative et à la participation citoyenne.

Merci à vous, merci à tous ces acteurs ici présents de venir saluer votre œuvre au service de l'intérêt général.

Cette nouvelle charte que nous allons souscrire dans quelques instants est l'aboutissement d'un long travail de concertation.

L'Etat s'y est impliqué aux côtés des collectivités locales et du mouvement associatif. Et je veux remercier le Sénateur Claude Dilain et le Préfet Duport investis, aux côtés de la ministre Valérie Fourneyron, pour avoir porté la dynamique d'élaboration de cette nouvelle charte. Saluer aussi Nadia Bellaoui, la présidente du Mouvement associatif, qui représente ici le monde associatif organisé dans toute sa diversité.

Et bien sûr saluer l'ensemble des représentants des associations d'élus signataires, au premier rang desquelles l'AMF, qui s'est impliquée dans ce chantier, ainsi que Marylise Lebranchu, qui l'a accompagné depuis le début.

Cette charte consacre une approche nouvelle. Sa première version, signée par Lionel Jospin à l'occasion du 100ème anniversaire de la loi fondatrice de 1901 était très centrée sur les relations entre l'Etat et le monde associatif. Elle a constitué en son temps un grand progrès, et les exigences qu'elle porte demeurent toujours d'actualité.

Mais bien des choses ont changé depuis 2001, et c'est notre responsabilité d'en tenir compte. L'engagement associatif s'est saisi de nouveaux champs de solidarité : l'autonomie des personnes âgées, l'aide à la parentalité, l'accès à la culture et à la société des savoirs, la défense des droits et bien d'autres encore.

Dans tous ces domaines, les associations sont amenées à prendre le relais des solidarités familiales et de la puissance publique, et notamment des collectivités locales. Et c'est d'ailleurs une vraie chance pour notre pays, car l'implication des associations permet de démultiplier l'action publique et mobiliser plus largement encore toutes les énergies.

Il y a donc un vrai besoin de consolider l'action des associations tout en préservant ce qui fait leur force : leur indépendance et le libre engagement de leurs membres.

C'est tout le travail que nous avons engagé, et je tiens à saluer ici l'action de Benoit Hamon pour son projet de loi-cadre sur l'Economie sociale et solidaire. Ce texte assure au mouvement associatif de meilleures conditions de développement. Il propose notamment une définition légale de la subvention qui facilitera les conventionnements.

Toutes les associations en bénéficieront, et en premier lieu dans les domaines sportifs, de solidarité et de développement social des villes : trois domaines qui concentrent le plus de bénévoles et d'adhérents et que gèrent au quotidien les ministres présents : Valérie Fourneyron, Michèle Delaunay et François Lamy.

Cette nouvelle charte constitue évidemment une nouvelle étape.

Elle permettra de conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation locales et nationales. Elle rendra plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi de subventions. Elle favorisera la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations en partenariat avec les acteurs associatifs. Et enfin, elle améliorera la gouvernance démocratique des associations au travers notamment du non cumul des mandats associatifs, de la promotion de la parité et de la non-discrimination.

L'enjeu est de taille, car la France compte aujourd'hui plus de 16 millions de bénévoles, dont 12 millions sont engagés dans plus d'un million d'associations et participe pour près de 3 % à notre PIB avec plus de 80 milliards d'euros.

Leur rôle est d'ailleurs crucial dans la bataille pour l'emploi ,et c'est bien la raison pour laquelle le Gouvernement a fait voter le nouvel abattement de taxe sur les salaires porté depuis le 1^{er} janvier 2014 de 6 000 € à 20 000 €, soit chaque année un effort de l'Etat de 300 M€ en direction des associations.

Les spécificités des associations seront aussi prises en compte dans le cadre du pacte de responsabilité à la suite notamment des préconisations de la mission parlementaire Juanico, Guedj, Grandguillaume et Blein.

Enjeu oui, mais aussi défi car le secteur associatif est traversé par de profonds bouleversements depuis une dizaine d'années.

L'évolution des formes d'engagement, la professionnalisation, les complexités administratives, l'impact de la crise socio-économique et la raréfaction de l'argent public sont autant d'éléments susceptibles de déstabiliser et fragiliser la vie associative.

Je sais ce que vous avez subi, je sais que vous avez été cette digue, ce bouclier social et républicain, lorsqu'il a fallu maintenir du lien social dans nos quartiers et offrir de l'espérance à celles et ceux qui ne croyaient plus à rien.

Vos préoccupations doivent être entendues et elles doivent faire l'objet d'un travail permanent avec les responsables publics. C'est pourquoi la signature de la charte ne sera pas un aboutissement mais bien un élan, porté en commun avec les associations d'élus signataires, pour favoriser un nouveau modèle de démocratie sociale. C'est bien de cela dont il s'agit, et la charte fera d'ailleurs l'objet de déclinaisons territoriales et débouchera sur l'organisation d'une conférence nationale de la vie associative d'ici à 2015.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cet après-midi à Neuves Maisons, j'ai senti un air de France comme nous l'aimons. En rencontrant des dirigeants associatifs dans le domaine de l'insertion, j'ai lu cette énergie dont la France a tant besoin. En échangeant avec de jeunes engagés dans des juniors associations, initiative de la Ligue de l'enseignement que je salue, j'ai retrouvé cette énergie d'antan que nos aînés nous transmettaient pour aller vers l'autre, apporter à l'autre l'énergie qui manque, et simplement préparer ensemble un avenir meilleur.

J'aime lorsque la France se retrouve autour de ses valeurs et de ce qui fait sa force : le don de soi pour les autres, l'engagement citoyen dans la diversité philosophique, politique et religieuse de chacun.

C'est notre bien le plus précieux et l'association, notre patrimoine commun. Pour permettre aux jeunes générations de s'engager au sein de mouvements politiques syndicaux et associatifs, plusieurs chantiers sont engagés dont l'un consistera à valider dans le cadre scolaire et universitaire l'expérience associative.

De la même manière, l'engagement des aînés sera également promu dans le cadre du projet de loi sur l'autonomie portée par Michèle Delaunay, car c'est une belle école pour toutes les générations.

Notre devoir est d'insuffler cette énergie pour faire de l'engagement associatif une digue contre l'égoïsme et l'exclusion et un magnifique apprentissage de l'espérance républicaine.

Voilà pourquoi j'ai voulu que la grande cause nationale 2014 soit l'engagement associatif.

Cela représente des moyens, vous le savez, une visibilité. Cela vous demandera de vous mobiliser aussi, mais c'est une vraie chance de donner encore plus de force à votre combat.

Cette grande cause 2014, c'était une demande du monde associatif, et le Gouvernement a décidé d'y répondre pour témoigner de sa volonté à faire du bénévolat et de l'engagement associatif un atout majeur pour participer de la construction d'une République moderne, généreuse et ambitieuse pour ses enfants. Oui, valoriser et promouvoir ceux qui consacrent leur temps à améliorer celui des autres.

Nous avons tous une dette à l'égard des autres, car ce que nous sommes, ce que nous avons, c'est aussi à eux que nous le devons. C'est cette dette que nous devons acquitter chaque jour, chacun à la place où nous sommes, parce que nous sommes une Nation et que nos destins individuels sont liés à ceux des autres dans un destin commun qui est celui de la France.

C'était la conviction des fondateurs du mouvement associatif, qui ont aussi été les fondateurs de la République, et je voudrais en conclusion citer un de mes prédécesseurs Waldeck-Rousseau, qui fut aussi le père de la loi de 1901 : *« L'homme ne peut rien faire en bien ou en mal qu'en s'associant. Il n'y a pas d'armure plus solide contre l'oppression ni d'outils plus merveilleux pour les grandes œuvres »*.

Ensemble avec le mouvement associatif et les français, en 2014 célébrons cette grande ambition républicaine.